



ARRÊTÉ DU MAIRE N°309/2024

Le Maire de SEYSSSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise RANNARD TP, 32 Route de Leschaux 74270 CHENE EN SEMINE, concernant des travaux pour le raccordement électrique du poste de transformation « Méral » Au niveau du croisement route de Méral et route de Cologny, dans la période du 25 novembre 2024 au 30 novembre 2024.

Considérant qu'il importe de faciliter l'exécution de ces travaux, d'assurer la sécurité des usagers et de l'entreprise intervenante,

Considérant l'intérêt général,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Au niveau des travaux, la circulation se fera sur une voie de circulation avec alternat par panneaux B15 et C18.

La vitesse sera limitée à 30km/h et le stationnement sera interdit.

ARTICLE 2 Le demandeur veillera à ne pas entraver l'accès des services de secours devant intervenir en urgence sur le secteur, ainsi que le passage des bus de transport scolaire.

ARTICLE 3 L'organisation de la réglementation temporaire sera à la charge de l'entreprise RANNARD TP. La signalisation rendue nécessaire par la présence du chantier et par la réglementation de la circulation faisant l'objet du présent arrêté, sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes.

L'entreprise RANNARD TP sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation.

Elle conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité, tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Seyssel si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de cette réglementation.

ARTICLE 4 Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 5 Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- à la gendarmerie de Seyssel,
- à l'entreprise RANNARD TP, 32 Route de Leschaux 74270 CHENE EN SEMINE
- au centre de secours de Seyssel.
- Au service des transports scolaires de la CCUR.
- Au centre technique municipal de Seyssel.

A Seyssel, le 5 novembre 2024
Le Maire, Gérard LAMBERT

